

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNAUTE DE COMMUNES****1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 10 septembre 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

3 septembre 2020

et qu'elle a été faite le

3 septembre 2020

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 35**Absents suppléés : 1****Absents excusés : 12**

L'an deux mil vingt, le 10 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à ORCHAMPS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Jérôme FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : Mme Lucette NAEGELLEN Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT.

Suppléés : Ougney : M. Nicolas TONNELIER

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Stéphanie PICOT Fraisans : M. Hubert BACOT Monteplain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT Rans : M. Jean-Louis MORLIER Rouffange : M. Didier TISSOT Serre les Moulières : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HONORIO**Procurations de vote :**

Mandants : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Laure VALENTIN Dampierre : Mme Stéphanie PICOT Fraisans : M. Hubert BACOT Orchamps : M. Régis CHOPIN Orchamps : M. Olivier DEMANDRE Orchamps : Mme Barbara PANOUILLOT Rans : M. Jean-Louis MORLIER Rouffange : M. Didier TISSOT

Mandataires : Salans : M. Philippe SMAGGHE Dampierre : M. Alain GOUNAND Dampierre : M. Anthony FALCONNET Fraisans : M. Sébastien HENGY Evans : M. François GRESET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE Orchamps : Mme Lucette NAEGELLEN Rans : M. Raphaël TEMPESTA Ranchot : Mme Séverine DEVILLE Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2020_09_105****Objet :**

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC – modalités de répartition du prélèvement 2020

FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES - FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2020

Conformément aux articles 125 de la loi de finances initiale pour 2011 et 144 de la loi de finances initiale pour 2012, il a été institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation, appelé Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :**

	Répartition du prélevement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélevement de droit commun (%)	Conformité du prélevement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du prélevement de	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du
Part EPCI		0%	valable	227 000	11%	valable
Part communes	-			93 499		
TOTAL	-			320 499		

- **se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :**

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour prélevement			1,00
Pondération critères pour reversement	0,01	0	0,99

- **se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :**
 - 227 000 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
 - 93 499 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Nom Communes	Solde
BARRE	1 587
BRANS	1 888
BRETENIERE	1 562
COURTEFONTAINE	1 997
DAMMARTIN-MARPAIN	3 025
DAMPIERRE	9 563
ETREPIGNEY	4 081
EVANS	4 980
FRAISANS	10 310
GENDREY	2 301
LOUVATANGE	525
MONTEPLAIN	1 031
MONTMIREY-LA-VILLE	1 611
MONTMIREY-LE-CHÂTEAU	1 493
MUTIGNEY	1 573
OFFLANGES	1 846
ORCHAMPS	9 219
OUGNEY	2 978
OUR	1 107
PAGNEY	2 278
PLUMONT	758
RANCHOT	4 353
RANS	4 013
ROMAIN	1 858
ROUFFANGE	954
SALANS	5 378
SALIGNEY	1 677
SERMANGE	2 016
SERRE-LES-MOULIERES	1 778
TAXENNE	873
THERVAY	3 040
VITREUX	1 846

- autorise Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSETNET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0